

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le
6 mars 2017, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au
6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse
M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3
M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame
Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Marie Andrée Auger, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 30

050-03-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 6 mars 2017 – 19 h 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 6 février 2017
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1. Présentation et adoption des comptes et des revenus
 - 5.2. Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
 - 5.3. Dépôt - Activités de fonctionnement à des fins fiscales

- 5.4. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local
 - 5.5. Ventes pour taxes
 - 5.6. Déclaration des intérêts pécuniaires (Éric et Suzanne)
 - 5.7. Entente d'intégration OMH avec Drummondville
 - 5.8. Bourse étudiante CEGEP
 - 5.9. Demande d'aide financière – Fête nationale
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Demande de formation pour 3 pompiers le 6 mars 2017
 - 6.2. Fin d'emploi du matricule 782
 - 7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1. Test d'eau pour le puits du Carrefour St-Félix
 - 8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Rapport mensuel d'enfouissement vs recyclage
 - 8.2. Adoption du règlement no 603-1 concernant l'interdiction d'épandage
 - 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1. Demande d'appui CPTAQ – Matricule 0873 94 9030
 - 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Demande d'arbres auprès de l'organisme AFSQ – Pour distribution le 19 mai)
 - 10.2. Demande d'un espace de rangement - Viactive
 - 11. SUJETS DIVERS
 - Réunion spéciale le 7 mars 2017, à 19h30 pour adoption du rapport de la rencontre publique du 20 février
 - 12. RAPPORT DES ÉLUS
 - 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

051-03-2017 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
 Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
 Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal du 6 février 2017.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

052-03-2017 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR FÉVRIER 2017

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
 Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de février 2017, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les revenus et les dépenses du mois de février 2017 sont :

<u>Revenus</u>	609 636,13 \$
Taxes	468 836,95 \$
Protection incendie	6 349,44 \$
Permis et dérogation	440,00 \$
TPS	39 964,76 \$
TVQ	39 843,40 \$
Imposition carrières et sablières	49 547,60 \$
Subvention ASSSS – PR	3 800,00 \$
Bandes patinoires	150,00 \$
Autres revenus	703,98 \$
<u>Dépenses</u>	163 235,81 \$
Rémunération régulière	19 727,96 \$
Rémunération incendie	5 796,47 \$
Factures déjà payées	8 892,11 \$
Factures à payer	128 819,27 \$

Adoptée.

5.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

5.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE DE FÉVRIER 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque membre du Conseil le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois de février 2017. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

053-03-2017 5.4 SUBVENTION — AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – PROJET N° 00023885-2– 49005 (17) – 2016-05-31-61

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la recommandation de notre député, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a obtenu une subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 25 000 \$;

En conséquence,
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

054-03-2017 5.5 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

CONSIDÉRANT QU' un avis a été transmis aux propriétaires dont les taxes 2015 étaient impayées en date du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE cet avis incluait le solde impayé en date du 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires, en date de la présente séance, n'ont pas payé en totalité le montant exigé;

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la Municipalité doit être transmise à la MRC de Drummond avant le 20 mars 2017;

EN CONSEQUENCE,
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'envoyer, par courrier recommandé ou par signification, un nouvel avis aux propriétaires qui n'ont toujours pas réglé leur solde. Le montant exigé comprendra les intérêts ainsi que les frais de courrier recommandé.

Qu'une liste incluant ceux qui n'auront toujours pas payé leur solde en date du 18 mars 2017 sera transmise à la MRC de Drummond au plus tard le 20 mars 2017.

Que la liste à transmettre à la MRC de Drummond pourra comprendre les immeubles suivants :

Matricule	Montant dû en date du 8 juin 2017
0475 15 2812	2 241,92 \$
0475 25 0211	1 596,62 \$
0563 62 1776	1 984,54 \$
0680 84 7316	586,86 \$

Que la Municipalité soit autorisée à entreprendre toutes les démarches exigées par la MRC de Drummond, notamment, en ce qui a trait aux descriptions techniques.

De mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame la mairesse, en cas d'incapacité d'agir de la directrice générale pour assister à la vente des immeubles pour le non-paiement de taxes qui aura lieu à la salle du conseil de la MRC de Drummond le 8 juin prochain.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la mairesse, si le besoin se présente, soit autorisé à enchérir sur les immeubles qui seront mis en vente sur notre territoire jusqu'à un montant total maximal de 1 \$, s'il n'y a pas d'autres personnes intéressées. Par contre, s'il y a d'autres intéressés, la directrice générale et secrétaire-trésorière ou sa remplaçante pourra enchérir jusqu'au montant maximal des taxes municipales et scolaires dues, plus les frais et intérêts.

Adoptée.

**055-03-2017 5.6 DECLARATION DES INTERETS PECUNIAIRES POUR DEUX
(2) MEMBRES DU CONSEIL**

5.6.1 MME SUZANNE DANDURAND

La conseillère Mme Suzanne Dandurand a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires au bureau municipal le 6 mars 2017.

5.6.2 M. ERIC PROVENCHER

Le conseiller M. Éric Provencher a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires au bureau municipal le 6 mars 2017.

056-03-2017 5.7 ENTENTE D'INTÉGRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DRUMMONDVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Kingsey a demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de s'intégrer à l'Office municipal d'habitation de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Drummondville a présenté au conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond un projet d'entente d'intégration et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche ;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Kingsey présentera, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour sa dissolution en raison de son intégration à l'Office municipal d'habitation de Drummondville selon les termes et conditions d'une entente d'intégration;

CONSIDÉRANT QU' après étude du projet de l'entente d'intégration, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil recommande favorablement l'intégration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Kingsey à l'Office municipal d'habitation de Drummondville suivant les termes et conditions du projet d'entente d'intégration.

Adoptée.

057-03-2017 5.8 BOURSE ÉTUDIANTE – CEGEP

CONSIDÉRANT QUE la remise de bourse est source de fierté et de motivation dans la poursuite des études des récipiendaires et qu'elle contribue à l'essor de la relève;

CONSIDÉRANT QUE, cette année, le CEGEP de Drummondville compte 5 étudiants en provenance de notre municipalité;

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey verse une bourse étudiante au montant de 350 \$ au Cégep de Drummondville.

Adoptée.

058-03-2017 5.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assistance financière aux célébrations locales a pour objectif de favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et Québécois;

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyé par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise madame Stéphanie Hinse, secrétaire trésorière adjointe, à déposer des demandes d'aide financière au mouvement national des Québécois et à la Société Saint-Jean Baptiste pour la réalisation des activités de la Fête nationale qui auront lieu le 23 et 24 juin 2017

Adoptée.

6- SÉCURITÉ PUBLIQUE

059-03-2017 6.1 DEMANDE DE FORMATION POUR 3 POMPIERS LE 6 MARS 2017

CONSIDÉRANT le manque de pompiers formés pouvant aller à l'attaque du feu;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Arsenault a terminé sa période de probation;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Alexander Lessard et Mathieu Ainslie-Léveillé termineront leur probation en septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU' une formation Pompiers 1 débute le 6 mars 2017 et aucune date n'est à ce jour confirmée pour une formation à l'automne;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des incendies de Saint-Félix-de-Kingsey est satisfait du travail accompli par messieurs Lessard, Ainslie-Léveillé et Arsenault et recommande leur formation;

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte exceptionnellement, de procéder à l'inscription de messieurs Charles Arsenault, Alexander Lessard et Mathieu Ainslie-Léveillé, à la formation *Pompier 1* débutant le 6 mars 2017.

Adoptée.

060-03-2017 6.2 FIN D'EMPLOI DU MATRICULE 782

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey mette fin à l'emploi du matricule 782 à titre de premier répondant.

Adoptée.

7. TRAVAUX PUBLICS

061-03-2017 7.1 PUIXS AU CARREFOUR ST-FÉLIX :

CONSIDÉRANT QUE le puits actuel ne répond pas aux exigences gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire conserver le puits actuel;

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les tests de pompage et de bactériologie.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

Centre de récupération

	Cumulatif 2016	Cumulatif 2017	Différence	
Janvier	12,76	10,84	-1,92	Diminution
Février	8,37	8,80	0,43	Augmentation
TOTAL :	21,13	19,64	-1,49	

Site d'enfouissement

	Cumulatif 2016	Cumulatif 2017	Différence	
Janvier	34,75	39,07	4,32	Augmentation
Février	34,76	30,45	-4,31	Diminution
TOTAL :	69,51	69,52	0,01	

062-03-2017 8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'INTERDICTION D'ÉPANDAGE

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par M. SIMON LAUZIÈRE à l'effet qu'un règlement visant à prohiber l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant les jours, jusqu'à concurrence de 12, dont elle précise les dates parmi celles qui sont postérieures au 31 mai et antérieures au 1^{er} octobre, de façon que la prohibition ne s'applique pas pendant plus de trois jours consécutifs,

Sur proposition de M ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement suivant soit adopté :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

**RÈGLEMENT N° 603-1
CONCERNANT L'INTERDICTION D'ÉPANDAGE**

- ATTENDU QUE l'article 52 de la Loi sur les compétences municipales permet à la Municipalité d'établir des périodes dans l'année durant lesquelles l'épandage de fumier et lisier est interdit;
- ATTENDU QUE la Municipalité entend utiliser ce pouvoir;
- ATTENDU QUE pour que l'interdiction s'applique en 2017, le règlement prévoit l'interdiction doit être adopté et publié au plus tard le dernier jour, respectivement, des mois de février et de mars 2017;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 6 février 2017 à l'égard du présent règlement par le conseiller M. Simon Lauzière;
- ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par M. DOUGLAS BEARD

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ordonne et statue que le règlement n° 603-1 soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Il est interdit à quiconque de procéder à l'épandage de déjections animales, de fumier ou de lisiers aux dates suivantes :

- 23, 24 et 30 juin, ainsi que le 1^{er} juillet 2017.

ARTICLE 3

Le secrétaire-trésorier doit, par écrit et sur demande, dans le cas où il y a eu de la pluie pendant trois jours consécutifs, autoriser une personne à effectuer un épandage interdit par le présent règlement.

ARTICLE 4

Toute personne qui agit en contravention au règlement concernant l'interdiction d'épandage commet une infraction.

DISPOSITION PÉNALE

ARTICLE 5

Lorsqu'il y a contravention au règlement concernant l'interdiction d'épandage, l'inspecteur en urbanisme, le directeur des travaux publics ou le secrétaire-trésorier signifie un constat d'infraction tel que prévu au Code de procédure pénal. Toutefois, le Conseil municipal peut exercer tout autre recours prévu par le règlement.

ARTICLE 6

L'inspecteur en urbanisme, le directeur des travaux publics et secrétaire-trésorier de la Municipalité sont autorisés à délivrer, au nom de la Municipalité, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 7

Toute infraction à une disposition du présent règlement rend le contrevenant passible d'une amende d'au moins trois cents (300 \$) dollars si le contrevenant est une personne physique ou de cinq cents (500 \$) dollars s'il est une personne morale.

En cas de récidive, l'amende est d'au moins six cents (600 \$) dollars si le contrevenant est une personne physique ou de mille (1 000 \$) dollars s'il est une personne morale.

Lorsque l'infraction continue, elle constitue, jour par jour, une offense séparée et la pénalité indiquée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction. Le tout sans préjudice aux autres recours qui peuvent être exercés contre lui.

ARTICLE 13

Toute disposition contenue dans tout règlement municipal, incompatible ou contraire au présent règlement, est abrogée.

ARTICLE 14

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée ce 6 mars 2017.

Thérèse Francoeur
Mairesse

Marie Andrée Auger
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

063-03-2017 9.1 DEMANDE D'APPUI CPTAQ – MATRICULE 0873 94 9030

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse dépose une demande auprès de la CPTAQ en lien avec la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin d'utiliser une partie du terrain pour ériger une construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas aux règlements municipaux de la municipalité;

EN CONSEQUENCE,

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la demande visant à ériger une construction résidentielle sur le lot immatriculé 0873 94 9030 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée.

10. LOISIRS ET CULTURE

064-03-2017 10.1 DEMANDE D'ARBRES GRATUITS 2017 AUPRÈS DE L'ORGANISME AFSQ

CONSIDÉRANT QUE l'organisme AFSQ offre gratuitement des arbres aux municipalités qui organisent des activités dont l'objectif est de sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre;

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey procède à la demande d'arbres gratuits offerts par l'organisme AFSQ afin de les offrir à la population dans le cadre la journée de sensibilisation environnementale qui aura lieu le 20 mai 2017.

Adoptée.

065-03-2017 10.2 DEMANDE DE VIACTIVE POUR UN ESPACE DE RANGEMENT

CONSIDÉRANT QUE Viactive a besoin de rangement supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE les sessions de Viactive sont offertes à toute la population et tous les organismes;

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De réserver et d'aménager un espace de rangement pour les équipements de Viactive.

Adoptée.

11. SUJETS DIVERS

Rappel de l'Assemblée Spéciale le 7 mars 2017, à 19 h 30 pour l'adoption du rapport de la consultation publique qui s'est tenue le 20 février 2017 concernant le projet d'élevage porcin.

12. RAPPORT DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

9 questions ont été posées et toutes ont été répondues.

066-03-2017 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20 h 34

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Thérèse Francoeur, mairesse

Marie Andrée Auger, directrice générale et secrétaire- trésorière
par intérim